



Nom, Prénom

Adresse

Tel

Mail

Numéro fiscal

Service des impôts des particuliers non-résidents

10 rue du centre

TSA 10010

93 465 Noisy le Grand Cedex

A, le2020

Courrier recommandé avec accusé de réception

Objet : Réclamation contentieuse – Demande de restitution de prélèvements sociaux sur revenus du patrimoine et de placement

Madame, Monsieur,

J'ai acquitté au titre de mes revenus du patrimoine en [année] et [année] les prélèvements sociaux suivant : CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle à ce prélèvement.

J'ai également acquitté ces prélèvements au titre d'une plus-value immobilière réalisée le XX/ XX / XX.

Le Conseil d'Etat, dans sa décision N° 423586 en date du 16 avril 2019, a jugé que

« le principe d'unicité de législation posé par l'article 11 du règlement du 29 avril 2004 s'oppose à ce que les plus-values immobilières réalisées en 2018 par les non-résidents qui relèvent du champ d'application territorial et personnel de ce règlement soient assujetties à la contribution sociale généralisée et au prélèvement social affectés au fonds de solidarité vieillesse, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale affectées à la caisse d'amortissement de la dette sociale ainsi qu'au prélèvement social et à la contribution additionnelle à ce prélèvement affectés à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.»

En prévision de cette condamnation, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, en son article 26, a prévu que les personnes, fiscalement domiciliées en France ou non, relevant d'un régime de la sécurité sociale au sein de l'EEE ou de la Suisse seront exonérés de CSG et CRDS sur leurs revenus du patrimoine et sur les produits de placement (cession immobilière, revenus mobiliers, etc.) à condition de ne pas être à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français.

Je ne relevais pas du régime de sécurité sociale français au titre des années X et X ainsi que je vous en justifie. Vous trouverez ci-joint la preuve de mon affiliation au régime de sécurité sociale [nationalité].

De ce fait, en conformité avec les dispositions applicables, je vous demande de procéder au remboursement des prélèvements sociaux indûment acquittés et perçus, tel qu'indiqué dans les documents joints.

Ce montant sera augmenté des intérêts moratoires en application de l'article L.208 du Livre des procédures fiscales.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

P.J. : Justificatifs